

[ 1892 ]

Le gouvernement du Canada cherchait déjà depuis de nombreuses années à obtenir une autorisation officielle pour que le *Red Ensign* canadien flotte sur les navires marchands canadiens lorsque, en 1892, l'Amirauté britannique y donna son accord. C'est ainsi que le *Red Ensign* orné des armoiries du Canada telles qu'elles avaient été accordées par brevet en 1868 (soit, les armoiries des quatre premières provinces) put flotter sur les navires canadiens. Bien que, normalement, ce drapeau ne pouvait flotter qu'en mer, en pratique on le considéra comme drapeau du Canada et on le déploya sur la tour centrale des édifices du Parlement.



MONNAIE ROYALE CANADIENNE  
ROYAL CANADIAN MINT